

Prime 2009 :

Des critères durcis!

Vous devriez avoir reçu individuellement à votre domicile le montant exact de la prime « facteur d'avenir » de 2008. Elle sera versée sur la paie de février 2009. Malgré tous ces critères « sanctions », personne ne crachera dessus, les attentes en matière de pouvoir d'achat étant réelles. Si la CFDT pense qu'un peu de beurre dans les épinards est toujours appréciable, nous demeurons très critique sur cette prime. Lors des réunions à laquelle tous les syndicats ont participé, la Direction de Paris 12 nous a indiqué les nouveaux critères pour la prime 2009, avec comme changement notable la « création » d'un 3ème critère national : précisons que ce dernier avait été retiré en 2008. Dans sa volonté d'économiser à tous va, La Poste amplifie la pression pour, au final, donner moins d'argent ! Inadmissible en plus d'être méprisant pour les agents !

■ 3 critères nationaux et le quatrième déterminé localement !

Les 2 premiers critères concernent tout le monde :

1 : Nombre de quartiers à découvrir. La cible étant fixée à 1 découvert. Le seuil haut à 0 et le bas à 2 !

2 : Sécabilité sans avoir recourt à l'enveloppe de la Force de Travail Variable (FTV) : la baisse de FTV se transforme en « sécabilité sans recours à la FTV » !!!

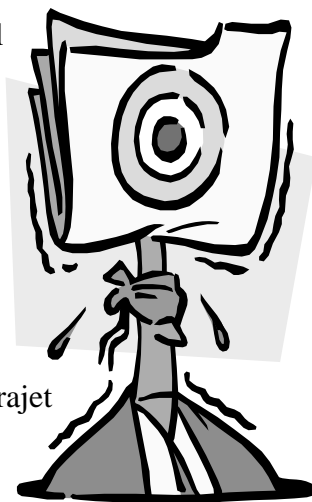
3 : Nombre de jours d'absences liés aux accidents de travail et de trajet (Piétonne)

3 : Nombre de sinistres responsables avec tiers identifiés. (chauffeurs)

4 : Nombre de réclamation justifiée. (Piétonne)

4 : Nombre de jours d'absences liés aux accidents de travail et de trajet (chauffeurs)

4 : Taux de reste à la fin de vacation. Le seuil cible est à 1,5%, le taux actuel de reste. (CEDEX)



■ Interprétations CFDT !

1 : Pas de surprise, c'est comme l'année dernière.

2 : Ce critère est lié à la mise en place d'une organisation estivale. Vous savez, l'OPE (Organisation Précaire Été) qui est mise en place chaque année à P12. Et, en plus, si les équipes se mettent d'accord pour mettre en place les ponts des 1^{er} et 8 mai, Noël et nouvel an à 3 agents au lieu de 4 par équipe, l'équipe sera alors sur le seuil haut pour ce critère. Par contre, il faut que chaque brigade puisse bénéficier d'un pont !

3 : Pour ne pas être pénalisant, ce critère doit impérativement être lié à un travail de fond pour éviter au maximum les Accidents de Travail (AT.) Mais lier prime et AT n'est, pour la CFDT, pas normal !

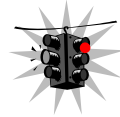
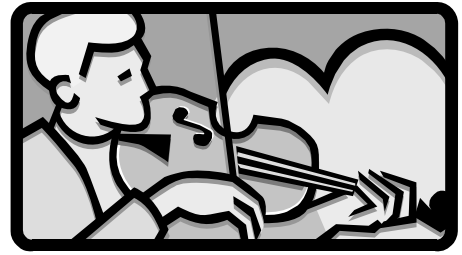
4 : La CFDT trouve que le critère du nombre de réclamation est plus juste que le taux d'instance trop aléatoire. Cependant, il faudra être attentif pour que ne soit pris en compte que les réclamations vraiment fondées. Concernant le CEDEX, comme leur fin de service se situe avant celle de la distribution piétonne, il serait bien que soit pris en compte les restes à leur fin de vacation et non ceux pouvant descendre du chantier ménage après leur fin de service.

■ La CFDT contre cette prime !

Depuis le début, la CFDT a émis les plus sérieuses réserves quant à la finalité de la prime équipe qui reste **un outil managérial**. En 2009 la Poste met l'accent sur la sécabilité et les absences. On constate que les critères se retournent contre les facteurs et notamment les FE et les FQ qui portent le système. De plus la maladie se trouve sanctionnée avec un dispositif qui entraîne, dès le troisième jour d'absence, le **retrait de 5 jours** dans le calcul individualisé de la prime

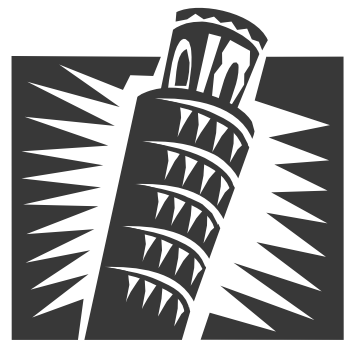
La CFDT est notamment en désaccord avec 2 critères cités plus haut :

- **La sécabilité** entraîne par effet mécanique une intensification du travail qui doit être discutée, encadrée voir compensée,
- **Les accidents de véhicules ou de travail** car l'équipe n'a pas le pouvoir d'agir ce qui revient à « punir » le collectif pour des faits individuels.



■ Attention aux dérives !

A Paris 17, une seule équipe est sur la base des 450 € 2 sont sur la base de 300 € et toutes les autres sont sur 150 €. Pourtant, l'équipe qui est sur la base des 450 € a bénéficié de très nombreuses reprises de l'entraide de facteurs équipes d'autres SAR afin de pallier aux découverts. Sans cet entraide, jamais cette équipe n'aurait pu bénéficier des 450 € de prime, les découverts étant largement au dessus du seuil bas. L'ambiance est devenue explosive sur le centre face à cette différence que les facteurs de Paris 17 prennent pour de l'injustice. A suivre...



Pour la CFDT, la prime équipe peut devenir un « facteur contre-productif » avec un tour injuste, inéquitable et démotivant. En effet, il suffit qu'en cours d'année les agents se rendent compte que les objectifs fixés sont inaccessibles et qu'elle culpabilise les facteurs sans s'interroger sur les conditions de travail ou sur les cadences. Pour motiver les troupes, la CFDT revendique une prime d'équipe de 300 € au minimum pour 2009 !

Avec la CFDT, SOYONS

[RESPECTÉS]

